

# FICHE SYNTHÈSE DE PRATIQUE<sup>1</sup>

Prometteuse  Exemple

**INTER S4**

CONSORTIUM INTERRÉGIONAL  
SAVOIRS • SANTÉ • SERVICES SOCIAUX

## DÉMARCHE SENS : ACTIONS CONCERTÉES DANS L'INTÉRÊT DES ADOLESCENTS ET DES VICTIMES

PRATIQUE COMPLÉMENTAIRE ENTRE LE DÉLÉGUÉ À LA JEUNESSE ET ÉQUIJUSTICE

### SYNTHÈSE DE PRATIQUE

« Intervenir différemment dans le projet de réinsertion sociale des jeunes contrevenants » est la prémisse derrière ce projet novateur. Il s'agit d'une intervention conjointe entre le délégué jeunesse du CISSS et l'intervenant Équijustice auprès des jeunes contrevenants axée sur leur responsabilisation en vue de les préparer pour le processus de médiation avec la victime et de produire un meilleur rapport pré décisionnel (RPD). Un maillage étroit et une vision commune partagée entre la Direction de la protection de la jeunesse du CISSS du Bas-Saint-Laurent (BSL) et les organismes Équijustice de l'Est et de Rivière-du-Loup soutiennent l'élaboration de ce projet. Suite aux retombées positives d'un projet pilote en 2015, l'obtention d'une subvention par la Fondation des jeunes contrevenants dans le cadre de son programme Projets Novateurs permettra le démarrage de ce projet, dès l'automne 2019.

### OBJECTIF

Soutenir l'expertise des délégués à la jeunesse dans l'intervention auprès des victimes.  
Accorder une place plus équitable aux victimes dans le processus judiciaire.  
Par le biais des interventions conjointes, favoriser la conscientisation, la responsabilisation et la réceptivité des jeunes contrevenants en vue de poser des recommandations plus appropriées au tribunal de la jeunesse.

### PROCESSUS ET ACTIVITÉS

#### Expertise de la main-d'œuvre

La complémentarité d'expertises spécifiques des différents partenaires permet d'optimiser les interventions auprès des personnes touchées.

Délégués à la jeunesse	Intervenants Équijustice
Accompagnement et soutien des jeunes contrevenants	Consultations auprès des victimes, auparavant sous la responsabilité des délégués jeunesse.
Rédaction du RPD	Gestion et application des démarches de l'adolescent auprès des victimes suite aux peines ordonnées.
Évaluation et intervention différentielle auprès des adolescents contrevenants	Accompagnement des personnes touchées par une infraction, selon la démarche suivante : écouter, accompagner et soutenir.

#### Interventions et rencontre tripartite

Les activités découlent d'une infraction commise par un adolescent âgé de 12 à 17 ans, judiciairisé sous la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA) et pour lequel une demande de RPD a été prononcée. Les Équijustice procèdent à la consultation auprès des victimes pour les informer des procédures en cours, pour échanger avec elles au sujet des mesures réparatrices qu'elles souhaitent inclure dans le RPD et pour demander leur opinion quant à une éventuelle médiation avec l'adolescent. Conjointement avec les délégués à la jeunesse, les Équijustice procèdent aux rencontres préparatoires avec le jeune contrevenant et ses parents, en vue du processus de médiation. Les Équijustices accompagnent finalement le jeune contrevenant dans les démarches auprès des victimes suite aux peines ordonnées.

La rédaction du RPD, exigé par la Cour du Québec – Chambre de la jeunesse en vertu de la LSJPA, représente un moment charnière dans le parcours judiciaire du jeune contrevenant. Il s'agit généralement du moment où il démontre une certaine ouverture à reconsidérer les actions posées. L'introduction d'une rencontre conjointe dans le processus

de rédaction du RPD agit comme un levier dans la responsabilisation de l'adolescent ainsi que dans sa reconnaissance des torts causés en posant un geste de réparation.

### Cadre d'implantation

Le franc succès du projet-pilote a motivé le CISSS BSL et les deux organismes Équijustice à participer à l'appel de proposition par la Fondation des jeunes contrevenants pour assurer la continuité et la pérennité du projet. Une subvention de 150 000\$ pour une durée de trois ans permet son implantation définitive.

## EFFETS ATTENDUS

Organisationnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ↗ efficacité du processus de réparation</li> <li>• ↗ maillage entre les intervenants d'Équijustice et les délégués jeunesse</li> </ul>
Intervenant	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ↗ richesse des interventions</li> <li>• ↘ travail en silo</li> <li>• ↗ qualité du RPD</li> <li>• Développement d'une expertise des délégués à la jeunesse dans l'accompagnement et le soutien à offrir aux jeunes contrevenants</li> <li>• Développement d'une expertise des Équijustices et d'une approche personnalisée au niveau des consultations auprès des victimes</li> <li>• Meilleure compréhension des réalités vécues par les jeunes contrevenants, les victimes et les familles</li> </ul>
Clientèle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ↗ nombre de médiations et de mesures de réparation auprès des victimes</li> <li>• ↗ qualité et de la fluidité entre les services offerts aux jeunes contrevenants</li> <li>• Meilleure responsabilisation des jeunes au regard des actions posées</li> <li>• ↘ nombre d'heures de travaux bénévoles, au profit d'actions plus significatives (porteuses de sens)</li> <li>• ↘ des déplacements pour la famille dû à une intervention unique et conjointe</li> <li>• Approche axée davantage sur la responsabilisation et la réinsertion sociale que sur la punition</li> </ul>

## FACILITATEURS

- Obtention d'une subvention de la Fondation des jeunes contrevenants.
- Présence d'un comité de travail, incluant un jeune contrevenant qui joue le rôle d'utilisateur partenaire.
- Mise en place d'incitatifs pour accroître le recrutement de jeunes contrevenants pour le comité de travail (p.ex. rémunération).
- Grande collaboration du trésorier de la Fondation des jeunes contrevenants, particulièrement dans l'élaboration du budget.
- Relation de confiance déjà présente avec les deux organismes Équijustice.
- Ouverture du personnel à l'innovation.
- Mobilisation du personnel.
- Formation pour développer les compétences en médiation des intervenants (à venir).

## OBSTACLES

- Défi de recrutement des jeunes contrevenants pour le comité de travail, dû à la durée du projet (3 ans).
- Instabilité des partenaires (p.ex. congé maladie) qui retarde le développement du projet et impacte la mobilisation du personnel.
- Difficulté dans la rédaction du projet, particulièrement au niveau de l'élaboration du budget.
- Différences entre les cultures organisationnelles : modes de fonctionnement, outils de gestion utilisés.
- Échéancier long et parfois reporté dû à l'implication de nombreux acteurs

## PERSONNE-RESSOURCE

Karen Fortin Chargé de projet	1490, rue Lindsay, bureau 201, Mont-Joli (Québec) G5H 2Z7 Téléphone: (418)775-7241	
VALIDATION DE LA SYNTHÈSE DE PRATIQUE		Date
Mélissa Desjardins	DPJ adjointe	4 septembre 2019

---

<sup>i</sup> Pratique prometteuse ou exemplaire sélectionnée par une direction d'un établissement de Santé et Services sociaux : Pratique prometteuse : Expérience novatrice qui semble donner des résultats intéressants. Pratique exemplaire : Expérience novatrice qui a été formellement évaluée par un organisme externe.

**Utilité du document** : La fiche synthèse de pratique prometteuse ou exemplaire permet de donner un aperçu général d'une pratique en place dans un établissement de santé et de services sociaux. Les personnes intéressées à obtenir des détails de cette pratique sont invitées à contacter la personne-ressource.

**Citation suggérée** : Trépanier, M. Fiche synthèse de pratique « Démarche Sens : Actions concertées dans l'intérêt des adolescents et des victimes – CISSS BSL », Consortium InterS4, août 2019, <https://consortiuminters4.ugar.ca/>